

Lieu de réunion du Conseil :
LA COQUILLE

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
02/04/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 37
Pouvoirs : 1

Président : Raphaël CHIPEAUX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BRUN Christelle, CRESCENT Sophie, DECARPENTRIE Françoise, DESGRAUPES Maryline, DUGARET Clothilde, FIAULT Lydie, HYVOZ Isabelle, LACOTTE Marie-Claude, MAGNE Muriel, MEYNIER Maryse, VACHEYROUX Agnès,

Messieurs : APPEYROUX Philippe, AUGEIX Michel, BILLAT Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHAMINADE Yannick, CHAUSSADAS Jean-Patrick, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FARGEOT Serge, FAYE Jean-Louis, FLORENT Karl, GRANET Jean-Claude, KANABUS DEROISY Benoît, KINTING Fabrice, MAZEAU Patrick, MAZEAU Emmanuel, MAZEAUD Pascal, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, RODRIGUEZ Gilles, ROUSSEAU Pierre, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : FAVARD Anne (excusée, pouvoir à R. Chipeaux), FAYOL Stéphane (remplacé par son suppléant Karl FLORENT),

M. Jean-Louis FAYE est désigné secrétaire de séance.

Détermination du nombre des Vice-Présidents

M. Raphaël CHIPEAUX, élu Président, précise que conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil de communauté, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (arrondi à l'entier supérieur) ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif (arrondi à l'entier inférieur) et le nombre de 15.

Le conseil comprend 38 délégués ce qui limite à 8 le nombre de Vice-Présidents (éventuellement porté à 11 à la majorité des 2/3)

Le Président propose d'arrêter à 10 le nombre de Vice-présidents de la communauté.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **FIXE à 10 le nombre de vice-présidents.**

Fait à Thiviers, le 09 Avril 2026
Le Président,
Raphaël CHIPEAUX

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Louis FAYE

La présente délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa publication
et de sa transmission en Sous-Préfecture
Le Président,
Raphaël CHIPEAUX

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_2-DE
Reçu le 15/04/2026